

Stéphane Sajoux : “Il ne faut pas oublier les petits patrons”

Le président de la CPME 77, fait le point sur les défis de ses adhérents face à la crise sanitaire en cours et détaille les mesures qui permettront, selon lui, de redémarrer par la suite.

Comment la CPME 77 s'est-elle organisée pour faire face à la crise sanitaire ?

Il y a deux sujets concernant votre question. Le premier, prioritaire, est celui de répondre au maximum par de l'information au fil de l'eau à nos adhérents. C'est ce que nous avons fait et faisons au travers de notre newsletter et par l'intermédiaire de notre site internet (cpme77.fr), qui est alimenté avec les dernières informations que nous avons pu collecter pour permettre à nos adhérents de prendre les meilleures décisions. Le deuxième sujet concerne notre organisation propre, identique à celle de n'importe quelle entreprise. L'ensemble des personnels de la CPME 77 est passé en télétravail, tandis que l'assemblée générale (prévue pour la fin mars) a été annulée et reportée à une date encore inconnue.

Nous essayons aussi de rassurer les adhérents de la CPME 77. Nos entreprises sont issues des services, de l'industrie et du commerce local et nous avons des entrepreneurs indépendants qui ont été touchés directement et très rapidement (bien avant l'annonce du confinement). Du jour au lendemain, les entreprises et les consultants, accompagnants ou animateurs ne sont plus parvenus à fournir leur prestation, parce que les commandes étaient annulées.

Pour ces derniers, une question d'urgence se pose, une réponse partielle y a été apportée avec le fonds de solidarité et les 1500 euros de revenus garantis. Pour l'étape d'après, il faudra que ce soit sonnant et trébuchant, que ce soit suivi directement d'effets et que ce soit accompagné dans le temps : ces indépendants ne disposent ni de trésorerie ni d'économies pour tenir la distance sur cette période de confinement, qui pourrait durer. Derrière, il y aura des dégâts : avant que les prestations de services ne reprennent leur droit dans les entreprises, qui sont toutes touchées dans leur fonctionnement, du temps va passer. Donc c'est à la fois un sujet d'urgence pour l'ensemble de ces adhérents et un sujet à plus long terme qu'il faut d'ores et déjà anticiper.

La CPME a une puissance à toutes les échelons. Au niveau national, le président François Asselin a identifié très rapidement l'ensemble des problématiques qui allaient se poser aux différentes tailles d'entreprises. J'ai pris soin de lui adresser un courrier avec bon nombre de propositions pour aider à supporter financièrement ce démarrage de crise en complément des propositions faites par le Gouvernement. Au niveau local, une "task force" s'est mise en place avec les différents opérateurs locaux au travers du clé 77, mais aussi en lien avec la fédération du BTP 77, pour qu'au niveau départemental nous apportions également des réponses et des informations à nos adhérents.

Qu'entendez-vous par "espèces sonnantes et trébuchantes" ?

Il faut rester malgré tout positif. Nous pouvons comprendre la grande difficulté qu'impose cette situation. Elle crée des problématiques dont nous n'avons pas idée. Les trésoreries étaient déjà tendues et les indépendants ont un vrai problème, celui de clôturer leur fin de mois. Pour toute la partie des "salariés positionnés en chômage partiel", bien sûr c'est une problématique, mais on oublie au passage les "petits patrons" comme nous les appelons, qui vivent avec le produit de leurs prestations, qui ont été annulées ou qui sont impayées. Et qui auront un problème pour manger à la fin du mois, au même titre qu'un salarié s'il ne bénéficiait pas de l'amortisseur qu'est le chômage partiel, qui permet d'avoir une visibilité sur les rentrées.

C'est un sujet qui m'inquiète beaucoup, il va vraiment falloir que l'argent tombe sur les comptes rapidement, parce que c'est une question de survie pour la plupart de nos petites entreprises et de nos entrepreneurs indépendants sur le territoire.

Toutefois, je veux rester optimiste, depuis la semaine dernière, toutes les problématiques qui concernent les entreprises plus structurées (gel des charges sociales, etc..) sont traitées assez rapidement et suivies d'effets. Cela donne un bon signal. Ce qui est plus dommageable, en revanche, ce sont les injonctions contradictoires que l'on a pu entendre sur le chômage partiel. Dans certains secteurs, le réflexe a été très rapidement d'anticiper la situation et de s'emparer de la possibilité du chômage partiel pour sauver l'emploi. Or, ensuite, des dossiers sont refusés, parce que la date de dépôt n'est pas bonne, par exemple. C'est un signal très inquiétant pour les entreprises qui sont plus structurées. L'adoption d'une loi stabilisant les choses, permettra de se concentrer sur la suite des opérations.

Les dispositifs ont-ils été bien compris ?

Oui, dans l'ensemble. Malgré tout, les patrons demandent des éclaircissements quant à la façon dont ils peuvent faire travailler leurs salariés. Même si ces dispositifs sont clairs pour les gestes barrières, nous avons des salariés qui sont aujourd'hui très inquiets sur les conditions de reprise de leur poste, ce qui est normal. Ils demandent des masques, du gel, etc., surtout au sein des entreprises qui délivrent des prestations à l'extérieur de leur enceinte, puisque à l'intérieur les entrepreneurs parviennent à maîtriser les règles. Donc aujourd'hui, la préoccupation des entreprises, c'est vraiment de s'assurer qu'ils ne font courir aucun danger à leurs salariés et de savoir dans quel cadre ils peuvent agir.

A cela s'ajoute les problématiques liées à la fermeture de sites, de chantiers, de fourniture de matériels, et de transport.

Le règlement des factures fait également partie des problématiques à prendre en compte.

Nous nous attendons à des catastrophes assez importantes de ce point de vue. Des donneurs d'ordre ont des règlements à faire et ne le peuvent pas, ce qui impacte tous ceux qui suivent dans la chaîne de valeur.

Enfin, je voudrais évoquer le rôle des experts-comptables, qui viennent en support des TPE-PME pour les aider à mettre en place les solutions prévues par les autorités. Ils sont au chevet des entreprises comme le sont les soignants pour les malades (toutes proportions gardées) et il faudra qu'ils bénéficient de solutions d'aménagement pour continuer à honorer ces services. Certains prennent des risques qu'ils ne devraient pas prendre, il faut se poser la question de qui va s'occuper d'eux.

Quelles sont les mesures à prendre par la suite ?

Sur la question de la gestion de nos salariés, il faut rappeler que certains sont réquisitionnés (domaine médical) et leurs conjoints doivent garder leurs enfants. Mais est-ce que cela restera dans le champ de « l'arrêt de travail » ? avec quel type de justificatifs. C'est une question pratique qui va se poser et qui est importante.

Ensuite, concernant la problématique des primes suggérées par le Ministre Bruno LEMAIRE, je pense qu'il s'agit à nouveau d'une injonction contradictoire. Les entrepreneurs que je côtoie ont vraiment la volonté de reprendre le travail dans les meilleures conditions, de venir en support du service de santé quels qu'en soit les moyens (garder les enfants, livrer de la nourriture, mettre à disposition des moyens de communication ...).

Le sujet n'est pas là, aujourd'hui nous avons des collaborateurs et il faut leur donner les moyens de travailler dans de bonnes conditions de sécurité sanitaire. Les entreprises qui le pourront ne manqueront pas de récompenser leurs salariés et leurs collaborateurs ensuite. Donc tant mieux si cette initiative existe, mais nous n'y sommes pas encore. Nous avons donné un coup de frein à main et il va falloir relancer nos activités. Les fondamentaux de cette reprise sont basés sur le volontarisme et l'engagement.

Et de manière plus pratique ?

J'en retiendrais deux, sur l'affacturage, je pense qu'il y a un sujet. De l'argent "dort" notamment à la BPI (BPI Avance +) sous forme de dépôt en garantie. Cet argent pourrait être très rapidement libéré aux entreprises puisqu'il leur appartient, afin qu'elles en bénéficient en termes de trésorerie.

Ensuite, il y a un sujet sur la TVA : il est bien sûr hors de question de ne pas la déclarer et de ne pas la payer. Mais « en même temps », les autorités pourraient mettre en place un amortisseur, pour permettre aux entreprises qui la paie de la sanctuariser, puis de la reporter sous la forme de crédit. Si l'économie s'écroule vraiment, il n'y aura quoi qu'il en soit plus de Valeur Ajoutée à prélever.

Enfin, nous sommes tous assurés sur notre activité par des garanties en pertes d'exploitation. Aujourd'hui, elles ne rentrent pas dans le cadre des catastrophes sanitaire. Ce dispositif pourrait être adapté à cette crise.

Donc en conclusion, je dirais que nous pouvons sortir de cette crise avec des dommages et sans catastrophe ; si les instructions données pour nos salariés sont claires, précises et exhaustives. Il faut que chacun sache dans quel contexte il peut agir, travailler. Et si des dispositifs d'accompagnement tels que les trois idées que j'ai évoquées sont mis en place, cela permettrait de libérer rapidement de la trésorerie pour passer ce cap et se réorganiser ensuite lors de redémarrage.

Stéphane SAJOUX

Président de la CPME77